

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

DCM n°193/2023 - 3.1.1

Acquisition de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section D numéro 1809 - lieu-dit La Bouillonnaie - régularisation

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

En 2016, Monsieur COQUEREAU, domicilié au numéro 19 de la rue du 19 mars 1962 à MAUGES-SUR-LOIRE (Maine-et-Loire), a fait part à la commune historique de Freigné de son souhait de lui céder la parcelle de terre non bâtie cadastrée section D numéro 1809 d'une contenance totale de 17ca, parcelle située au lieu-dit La Bouillonnaie, lui appartenant, afin de faciliter l'accès des poids-lourds à l'exploitation agricole voisine, et ce pour une question de sécurité. L'acquisition par la commune de ladite parcelle permettait à Monsieur COQUEREAU de conserver un accès à ses terres aux alentours.

À noter que cette proposition de cession a déjà fait l'objet d'un bornage réalisé par le cabinet de géomètre GUIHAIRE de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU, en 2016, à la demande des élus municipaux de la commune historique de Freigné. Après vérification, aucune délibération du conseil municipal n'a été adoptée pour acter cette cession. Il y a donc lieu de régulariser.

Par courriel en date du 12 septembre 2023, Monsieur COQUEREAU a fait part de son accord définitif pour céder à la commune la parcelle de terre précitée au prix de 1,00 euro le mètre carré. À noter que l'ensemble des frais liés à cette acquisition serait pris en charge par la collectivité.

Un plan permettant de localiser la parcelle de terre concernée par la cession a été transmis aux élus le 13 septembre 2023.

Monsieur ÉVAIN précise que ce dossier était réglé pour Monsieur COQUEREAU depuis longtemps alors qu'aucun acte n'avait été établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE D'ACQUÉRIR** la parcelle de terre non bâtie cadastrée section D numéro 1809 d'une contenance de 17ca, située au lieu-dit La Bouillonnaie, parcelle appartenant à Monsieur COQUEREAU, au prix de 1,00 euro le mètre carré ;
- **ACTE** que l'ensemble des frais liés à cet achat sera à la charge de la collectivité ;
- **AUTORISE** Madame GILLOT, première adjointe, à signer l'acte en la forme administrative correspondant ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour authentifier ledit acte ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_193_2023-DE